

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
27 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois décembre à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est  
réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la

Date de la séance  
3 Décembre 2024

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Delphine Besson, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel, Catherine Letellier.

En exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoir : 2      Excusés : Sylvestre Gout, Anne-Claire Poignard,  
  
Votants : 23      Absents : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot,  
Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Thierry L'huillier.

Date d'affichage Pouvoirs :  
Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Laurent Weinreich  
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Sandrine Boire

Corentin RIOU est désigné secrétaire de séance.

DEL2024\_12\_11

## **INTEGRATION BIENS IMMOBILISES**

## Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 décembre 2024,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 1998 relative à l'inventaire des biens renouvelables et au recensement physiques des biens. Le conseil municipal a considéré comme amortis les biens acquis avant le 31/12/1994,

Considérant que si les recherches préalables ne permettent pas d'identifier les opérations comptabilisées de l'actif, les biens doivent être intégrés à l'actif de la collectivité (via le compte 1021). En cas de biens amortissables, les amortissements qui auraient dû être comptabilisés antérieurement doivent être constatés par le compte 1068.

Considérant que le tracteur Yanmar de 1988 n'a jamais été intégré dans l'inventaire et que la tondeuse Honda 536K HXE de 2016 qui faisait partie de l'inventaire a été sortie lors d'une précédente vente,

Considérant que ces deux biens font l'objet d'une cession

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

• DECIDE DE RÉINTÉGRER ces deux biens dans l'inventaire pour les valeurs suivantes.

- Tracteur Yanmar pour 6 818,30 € (valeur d'achat), amortis en totalité, imputation 215731, N° inventaire 198801TRACTEUR
- Tondeuse Honda 536 HXE pour 1920,00 € amortis en totalité, imputation 2158, N° inventaire 2014TONDHONDA

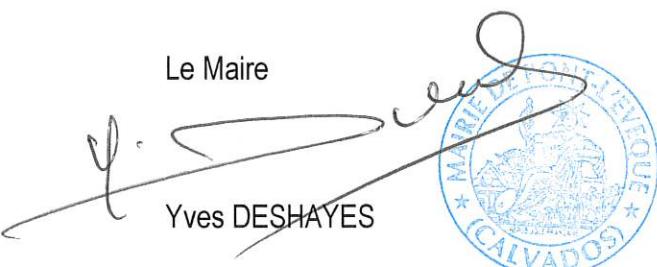
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES